



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 11 décembre 2019

Secrétaire de séance :
M. Patrick Navarre (Aignan)

Date d'affichage : 11 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 17 décembre à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de la Tour à Termes d'Armagnac, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

44

Nombre de conseillers présents :

25

Nombre de pouvoirs :

4

Nombre de votants :

29

Nombre de voix **POUR** :

29

Nombre de voix **CONTRE** :

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Lagarde, Navarre, Payros, Lartigolle, Duclos, Castets, Aragnouet, Pasian, Cagnasso, Fauqué, Capmartin, Fitan, Terrain, Boué, Lajus, Bastrot, Michel, Ducasse, Biau, Daste, Bocq, Renaudin, Thomas, Deluc.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Baratault, Broqua, Dagieux, Franchetto, Dufau, Ducournau, Baudé, Jelonch, Darroux, Flogny, Darrieux, Coomans, Clot, Granier, Casabonne Pujolle, Boueilh, Perissé, Menvielle, Cauzette.

Pouvoirs : de M. Baratault à M.Lagarde, de Mme Flogny à Mr Terrain, de Mme Coomans à Mr Lajus, de Mr Clot à Mme Boué.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2019
- **Personnel** :
 - Recrutement agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
 - Convention de participation mutualisée en matière de prévoyance
 - Modification du tableau des emplois : suppression emplois vacants
- **Voirie, Bâtiments** :
 - Programme d'investissement 2020
- **Loisirs, culture, tourisme** :
 - Ecole de musique : cursus pédagogique
 - Convention de mise à disposition des locaux de l'école de musique entre la communauté de communes Armagnac Adour et les associations

- Divers :

- SIEBAG : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018

-Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Patrick Navarre est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 30 septembre 2019

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est adopté à l'unanimité.

Personnel.

- Recrutement agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3 et notamment le 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour recrutement temporaire sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le Président fait part à l'assemblée délibérante qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité pendant le temps périscolaire à l'école élémentaire de Riscle, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Il précise qu'en application 1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutive.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident au vu des motivations formulées :

- d'autoriser à recruter un agent contractuel pour la période du 6 janvier 2020 au 3 juillet 2020 dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	REMUNERATION
Accompagnement enfant en situation de handicap sur le temps périscolaire	Adjoint d'animation	IB 348 IM 326

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel,

-Convention de participation en matière de prévoyance.

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes Armagnac Adour,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
VU la délibération du 11 février 2019 décidant de donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque Prévoyance,
VU la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers en date du 7 octobre 2019 décidant de conclure une convention de participation en matière de prévoyance avec la MNT,
Vu l'avis du comité technique placé auprès du centre de gestion de la fonction publique du Gers en date du 21 octobre 2019,
VU la convention de participation à adhésion facultative au profit des agents pour le risque prévoyance conclue entre le CDG32 et la MNT,
Considérant l'intérêt pour les agents de la collectivité de pouvoir bénéficier d'une participation financière pour le risque prévoyance,
VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 décembre 2019,
VU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident :

- d'accorder une participation financière aux agents pour le risque prévoyance d'un montant de 15 €uros au prorata de la durée hebdomadaire (fonctionnaires stagiaires, titulaires, agents contractuels occupant un emploi permanent et agents de droits privés). Seuls, peuvent bénéficier de cette participation, les agents qui adhèrent au contrat collectif,
- de décider d'adhérer à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents utiles à cette adhésion et à l'exécution de la convention de participation.

-Modification du tableau des emplois - suppressions emplois.

Le président informe l'assemblée de la nécessité de supprimer :

- un emploi d'agent technique (35 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux) devenu vacant suite à la réussite du concours d'agent de maîtrise de l'agent et de sa nomination dans le nouveau cadre d'emploi, ainsi que les fonctions s'y rattachant : aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.
- un emploi d'agent des écoles (19 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux) devenu vacant suite au décès de l'agent, ainsi que les fonctions s'y rattachant : aide à la prise des repas, entretien des locaux, animation périscolaire, accompagnement des enfants.
- un emploi d'agent de restauration (35 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux) devenu vacant suite aux nouvelles fonctions attribuées à l'agent, ainsi que les fonctions s'y rattachant : préparation des repas, élaboration des menus, service, entretien des locaux à la cantine du collège.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2020 pour intégrer les suppressions demandées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 24 juin 2019,

DECIDENT :

- de fixer les effectifs du personnel comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriaux
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie+ gestion des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, assurer la surveillance et l'exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	16,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Agents de maîtrise Territoriaux

Agent technique	1	8,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjointes techniques Territoriales
Coordonnateur Enfance Jeunesse	1	35,00 H	Coordination de l'ensemble des services de la petite enfance, enfance et jeunesse.	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE multi sites et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjointes d'animation Territoriales
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjointes d'animation Territoriales
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes	Adjointes d'animation Territoriales
Animateur	1	17,95 H	Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil	Adjointes d'animation Territoriales
Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas	Adjointes d'animation Territoriales
Animateur	1	11,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire	Adjointes d'animation Territoriales
Directeur du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Directeur du centre multi accueil	1	23,13 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Responsable RAM	1	17,00 H	Organisation du relais assistantes maternelles et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants

Auxiliaire de puériculture	1	33,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Educateur sportif	1	8,25 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles

Agent des écoles	1	35,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des enfants pendant la pause méridienne	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	18,82 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	31,00 H	Confection des repas, achats, élaboration des menus, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	6,64 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H	Aide à la préparation des repas au collège, livraison et aide à la prise des repas, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	13,92 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	32,50 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	19,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	12,00 H	Entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	11,41 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	28,00 H	Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux

Agent des écoles	1	17,86 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriales
Agent des écoles	1	19,26 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriales
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,50 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Directeur école de musique	1	10,00 H	Direction, enseignement artistique, flûte et formation musicale.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,25 H	Enseignement artistique, guitare.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,50 H	Enseignement artistique, trompette et cor	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	6,50 H	Enseignement artistique, formation musicale	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

- inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres prévus à cet effet.

Voirie, bâtiments

-Programme investissement 2020.

En février 2017, le conseil communautaire adoptait les orientations et priorités d'investissement dans les bâtiments de la communauté de communes.

Ainsi, des travaux ont été réalisés dans la quasi-totalité des écoles du territoire. Il reste l'école maternelle de Viella à réhabiliter afin qu'elle accueille les élèves de la maternelle et de l'élémentaire.

Par ailleurs, l'an dernier, ont été étudiés divers travaux, notamment l'accessibilité, l'économie d'énergie sur la voirie et les bâtiments pour lesquels des subventions ont été accordées :

- Aménagement de la rue Daudirac à Riscle
- Aménagement de la rue Saint-Saturnin à Aignan
- Réhabilitation de l'hôtel Caupenne hôtel d'entreprise à Riscle dont la création d'un tiers-lieu
- 3 ouvrages d'art : Termes d'Armagnac

En 2020, d'autres opérations sont prévues selon les plans de financement ci-dessous, sachant que les aides financières sont calculées uniquement sur le montant des travaux H.T. et pour la Région ne sont pris en compte que les travaux de mise en accessibilité et d'isolation.

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DE VIELLA			
<i>Collectivités</i>	<i>Montant des trav. Eligibles H.T.</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant sub.</i>
<i>Etat (DETR)</i>	<i>325 088.01</i>	<i>50%</i>	<i>162 544.00</i>
<i>Conseil Département (Contrat de développement)</i>	<i>325 088.01</i>	<i>20%</i>	<i>65 017.60</i>
<i>Conseil Régional</i>			
<i>Amélioration</i>	<i>85 900.00</i>	<i>30 %</i>	<i>25 770.00</i>
<i>Accessibilité</i>	<i>54 900.00</i>	<i>25%</i>	<i>13 725.00</i>
<i>Autofinancement C.C.A.A.</i>	<i>325 088.01</i>	<i>17%</i>	<i>58 031.00</i>

REFECTION DE LA ROUTE DU BOIS A RISCLE			
<i>Collectivités</i>	<i>Montant des trav. Eligibles H.T.</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant sub.</i>
<i>Etat (DETR)</i>	<i>404 965.00</i>	<i>50%</i>	<i>202 482.50</i>
<i>Conseil Régional</i>	<i>404 965.00</i>	<i>25 %</i>	<i>101 241.50</i>
<i>Autofinancement CCAA</i>	<i>404 965.00</i>	<i>25%</i>	<i>101 241.50</i>

PARKING DE L'ECOLE MATERNELLE DE RISCLE			
<i>Collectivités</i>	<i>Montant des trav. Eligibles H.T.</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant sub.</i>
<i>Etat (DETR)</i>	<i>87 000.00</i>	<i>50%</i>	<i>43 500.00</i>
<i>Conseil Régional</i>	<i>87 000.00</i>	<i>25%</i>	<i>21 750.00</i>
<i>Autofinancement C.C.A.A.</i>	<i>87 000.00</i>	<i>25%</i>	<i>21 750.00</i>

MISE EN SECURITE DES ECOLES DE RISCLE et D'AIGNAN.

<i>Collectivités</i>	<i>Montant des trav. Eligibles H.T.</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant sub.</i>
<i>Etat (DETR)</i>	<i>46 870</i>	<i>30%</i>	<i>23 435</i>
<i>Conseil Régional</i>	<i>46 870</i>	<i>30 %</i>	<i>14 061</i>
<i>Autofinancement C.C.A.A.</i>	<i>46 870</i>	<i>20%</i>	<i>9 374</i>

Les membres du conseil communautaire, décident, à l'unanimité :

- d'approuver les 4 opérations d'investissement,
- d'approuver le plan de financement proposé,
- d'autoriser M. le Président à solliciter les différents partenaires financiers et à signer tout document relatif à ces opérations d'investissement.

Loisirs, culture, tourisme

-Ecole de musique intercommunale : cursus pédagogique

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'école de musique intercommunale propose un apprentissage en formation musicale et en instrument. A ce titre, il propose qu'un cursus pédagogique soit défini.

Un cursus pédagogique est un outil au service de l'enseignement dans le cadre d'une institution et permet ainsi à chacun de s'engager et suivre dans les meilleures conditions le parcours choisi.

Ce document a pour but de fixer un certain nombre de valeurs qui président à l'organisation pédagogique et culturelle de l'école. La visée de ce document est de baliser un chemin en déterminant les grandes étapes de la formation et les objectifs à atteindre, puis d'autoriser une validation des cursus. Il garantit l'harmonisation des contenus et des objectifs, un socle commun de compétences et de connaissances évalué selon des modalités précises.

Ce cursus pédagogique définit donc les différents cycles proposés au sein de l'école, les modalités des bilans et examens et propose à l'élève un livret de suivi du parcours tout au long de ses études musicales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité le cursus pédagogique qui propose un livret de suivi à l'élève ;

-Convention de mise à disposition des locaux de l'école de musique entre la communauté de communes Armagnac Adour et les associations.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années les associations les Echos de l'Adour et l'Ensemble Vocal Crescendo de Gascogne ont contractualisé avec la CCAA afin d'utiliser les salles de l'école de musique.

En raison des travaux de réhabilitation de l'école de musique, les conventions sont aujourd'hui caduques et il convient de les actualiser.

Cette convention précise les conditions d'utilisation des salles et du matériel et pourrait être signée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décide de continuer à mettre ces locaux à disposition à ces deux associations à titre gratuit et de l'autoriser à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Questions diverses

-Créances irrécouvrables

Madame la comptable des Finances Publiques de Plaisance a transmis un état justifiant de l'effacement de dettes suite à validation des mesures recommandées par la commission de surendettement pour 1 famille du territoire.

Monsieur le Président informe le conseil qu'il doit se prononcer sur l'effacement de cette dette pour un montant de 881.23 € pour ce dossier. Il précise que des crédits ont été prévus à l'article 6542 du budget pour créances éteintes.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de régulariser la situation et de passer les écritures comptables nécessaires à l'extinction de la dette (bordereaux des sommes joints en annexe)

-Virements de crédits

Monsieur le Président informe l'assemblée que les montants prévus à certains chapitres et articles du budget principal 2019 sont insuffisants. Il propose de voter les virements de crédits suivants :

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Articles (chap)	Montant	Articles (chap)	Montant
65548 (65) Autres contributions	1895		
6558 (65) Autres contributions obligatoires	-68000		
65738 (65) Autres organismes	68000		
615221 (01) Bâtiments publics	-1895		
Total dépenses	0	Total recettes	0

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Articles (chap)	Montant	Articles (chap)	Montant
2317 (23) immo corp reçues	-33374		
202 (20) Frais liés doc urbanisme et numérisation	33374		
Total dépenses	0	Total recettes	0

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité les virements de crédits

-Compte-rendu de la rencontre avec le DDFIP.

Monsieur le Président résume l'entrevue qu'il a eu avec M. le DDFIP concernant les permanences tenues par un conseiller aux décideurs locaux qui aura comme périmètre de compétence l'ensemble des communes membres de la communauté de communes.

Une rencontre est prévue le lundi à Aignan et le vendredi à Riscle, jours de marché.

Un rôle complémentaire lui est dévolue : il sera également un conseiller aux collectivités ;

Ainsi, la DGFIP participera au fonctionnement au fonctionnement des Maisons France Services de la Poste à compter de leur labellisation.

- Fédération des maitres-nageurs sauveteurs : Formation MNS et BNSSA.

Depuis 1985, les examens conduisant au brevet de maitre-nageur sauveteur sont beaucoup trop longs et trop chers. Les collectivités locales ont ainsi beaucoup de difficultés à recruter, les obligeant à restreindre les heures d'ouverture voire à fermer des piscines.

De plus beaucoup de formations sont annulées, augmentant encore la pénurie de maitres-nageurs.

Aussi, la fédération des maitres-nageurs demande que l'examen coûte moins cher et qu'il soit plus accessible.

Or, le 25 novembre dernier, le ministère annonçait que la formation allait durer de 2 à 4 ans, atteignant plus de 20000 euros avec hébergement.

Aussi, la fédération demande la création d'un brevet de MNS pouvant être préparé pendant les vacances scolaires ou en cours du soir qui soit beaucoup moins long et moins cher.

Après en avoir délibéré les membres du conseil acceptent, à l'unanimité, cette revendication et demande à M. le Premier Ministre de bien vouloir réexaminer la formation des maitres-nageurs sauveteurs afin que les collectivités locales et les établissements publics puissent continuer à pouvoir recruter le personnel diplômé.

-Point sur le tiers-lieu et son animation.

M. le Président fait le point sur la fréquentation du tiers-lieu en expliquant le faible nombre de personnes utilisant les locaux. De trois hier, il n'y en a aucune aujourd'hui.

Aussi, il a été demandé à Susie Larcombe, professionnelle de la communication, d'établir un plan de communication permettant de faire connaître ce tiers-lieu.

Cette proposition sera soumise lors du prochain conseil communautaire.

La séance est levée à 22 H 00.